

DANSE KATHAK

ENSEIGNANT : Sharmila SHARMA

PRÉSENTATION DU CURSUS

Le Kathak est la forme de danse classique dominante dans le nord de l'Inde. Le mot Kathak dérive du mot sanscrit « Kathaa », l'art de raconter une histoire. L'expression « Katha Kahe so Kathak » signifie que quiconque raconte une histoire, en dansant et chantant est un Kathak.

Les mouvements des mains (mudras), et du corps, combinés aux expressions (abhinayas), étaient utilisés pour narrer une histoire, accompagnés de musique et de chant.

Ainsi naquirent le Kathak et les Kathakars. À l'origine, les Kathakars racontaient des histoires mythologiques (harikatha) dans les Temples Hindous du Nord de l'Inde. Il ne fait donc nul doute que leur art était profondément imprégné de spiritualité, religion, et philosophie hindoues.

La connaissance des Kathakars – compositions et chorégraphies – se transmettait oralement de génération en génération. Entre le 12^e et le 18^e siècle, le Kathak était pratiqué dans les somptueux palais des Empereurs Moghols, mais aussi avant dans les cours des Maharajas Hindous. Du statut d'art totalement dévotionnel, le Kathak devint une danse de cour, un agrément destiné au loisir de puissants Seigneurs. Il s'enrichit alors considérablement, puisant des éléments de la culture persane, et évoluant ainsi en accord avec l'esthétique de la culture musulmane.

La forme de Kathak que nous connaissons aujourd'hui remonte à l'ère moghole, période pendant laquelle les expressions et gestes gagnèrent en subtilité. Les artistes étaient en effet capables de dépeindre un sujet de différentes façons, chacune ayant un large éventail de nuances. La danse pure (nritta) devint plus sophistiquée et rapide, le rythme, les mouvements et pirouettes plus complexes. Pendant cette même période, le Kathak se vit également imprégné de poésie Urdu, et de poèmes en Braj (un des derniers empereurs moghols, Wajid Ali Shah, composa lui-même plusieurs chansons sur Krishna en Braj).

De nos jours, le Kathak est la seule forme de danse classique indienne qui présente une forte symbiose entre les cultures hindoues et musulmanes.

L'enseignement proposé par Sharmila Sharma est inspiré de la méthode traditionnelle indienne pratiquée depuis des siècles de maître à disciple « Guru-shishya Parampara », Il s'agit de la lignée de transmission des connaissances d'une succession de maître à l'élève par la tradition orale.

La rigueur grammaticale est transmise par écrit quant aux subtilités d'interprétations et d'improvisation, elles sont enseignées d'une part oralement et d'autre part par une mise en pratique.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

> Danse Kathak

RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
<ul style="list-style-type: none">• « Natya Shastra » de Bharat Muni• Saṅgīta-darpaṇa Pt. Birju Maharaj ji• « Indian Classical Dance: Tradition in Transition Leela Venkataraman• Kathak: The Art of Indian Classical Dance Sunil Kothari	<ul style="list-style-type: none">• « Natya Shastra » de Bharat Muni• Saṅgīta-darpaṇa Pt. Birju Maharaj ji• « Indian Classical Dance: Tradition in Transition Leela Venkataraman• Kathak: The Art of Indian Classical Dance Sunil Kothari	<ul style="list-style-type: none">• « Natya Shastra » de Bharat Muni• Saṅgīta-darpaṇa Pt. Birju Maharaj ji• « Indian Classical Dance: Tradition in Transition Leela Venkataraman• Kathak: The Art of Indian Classical Dance Sunil Kothari

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

OBJECTIFS	CONNAISSANCES & COMPÉTENCES TRANSVERSALES
Psychomoteur	<p>La capacité de perception de la Danse Kathak : Le travail en cours prendra en compte le savoir-faire de l'élève en matière d'analyse de la danse, et ses capacités de mémorisation.</p> <p>Il aura pour objectif de développer : ses compétences en danse, et en même temps d'approfondir sa compréhension du Tala (le système rythmique cyclique particulier à la musique de l'Inde), sa capacité à improviser une danse simple, à construire un répertoire et une structure de spectacle, sa capacité à improviser, composer, ainsi que développer ses compétences en narration.</p>
Cognitif	<p>Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la technique de danse Kathak impliquent la découverte de ses contextes historiques et culturels traditionnels, l'apprentissage de techniques et de motifs complexes, de séquences et de variations rythmiques qui sollicitent l'esprit, améliorent la mémoire et augmentent la concentration. En explorant les complexités de la danse Kathak, les danseuses et danseurs développent des compétences cognitives qui vont au-delà de la danse, augmentant leur acuité mentale et agilité cognitive.</p>
Socio-affectif	<p>Ils concernent essentiellement le plaisir de danser en solo ou en groupe. L'enseignement conduira chaque élève à reconnaître sa juste place, à respecter un comportement d'ouverture, une attitude bienveillante.</p>
Artistique	<p>Développer la capacité de réaliser une petite chorégraphie de danse Kathak ou improviser sur un rythme, d'acquérir un sens critique de ce que l'on produit, de s'auto-évaluer, de produire un projet personnel, gérer des répétitions et préparer un spectacle de danse Kathak.</p>

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES

COURS OBLIGATOIRES À L'IIMM • 100h par an • AUBAGNE

- > Culture musicale, histoire & analyse
- > Écoutes musicales d'enregistrements de référence
- > Pratique individuelle & collective / Pratique instrumentale et chantée
- > Théorie
- > Improvisation
- > Atelier de direction

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE DE MARSEILLE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h/AN •

- > Formation musicale chorégraphique
- > Double inscription : IIMM / CNRR

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE D'AUBAGNE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h /AN •

- > Formation musicale chorégraphique pour débutant
- > Double inscription : IIMM / CRC

DURÉE DES ÉTUDES

- > De 5 à 8 ans. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

VOLUME HORAIRE

- > **100h** par an à l'IIMM
- > **52h** par an dans un Conservatoire agréé

DIPLÔMES VISÉS

- > B.E.C. (Brevet d'Études Chorégraphiques) en danse traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
- > C.E.C. (Certificats d'Études Chorégraphiques) en danse traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
- > D.E.C. (Diplôme d'Étude Chorégraphiques) en danse traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME

- > Pour l'obtention d'un B.E.C. en danses traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations du cycle 2 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale chorégraphique par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un C.E.C. en danses traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 2^o année du cycle 3 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 3 avec mention (12/20) en formation musicale chorégraphique par un conservatoire agréé**

- > Pour l'obtention d'un D.E.C. en danses traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 4^o année du cycle 3 avec mention (14/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 3 avec mention (14/20) en formation musicale chorégraphique par un conservatoire agréé**

CONDITIONS D'OBTENTION DES MENTIONS

- > Pour l'obtention d'un B.E.C. et C.E.C en danses traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention assez bien (12/20)**
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**
- > Pour l'obtention d'un D.E.C. en danses traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**

ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

- > Licence en musicologie
- > CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- > D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en danse traditionnelle et ancienne
- > I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- > Âge minimum requis : Ouvert aux enfants et adultes à partir de 15 ans
- > L'apprentissage est destiné aux danseurs ayant déjà une expérience dans quelque soit le répertoire.
- > Il est préférable de savoir lire la musique.
- > À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
 - => un entretien préalable
 - => présentation d'un morceau dansé de 5 mn au choix

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

- > **CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX**
 - DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINUE / 1 À 2 ANS D'ÉTUDES**
 - Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.
 - Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
 - La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

- > **Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM**

FORMATION MUSICALE DANSE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

- > Cycle 1, 1^{er} niveau (débutant) // 1 an
- > Cycle 1, 2^{ème} niveau (intermédiaire) // 1 an
- > Cycle 1, 3^{ème} niveau (avancé) // 1 an

LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevé mélodique et rythmique
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythme, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

> Le passage de niveau se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 12/20 avec jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.C. / 2 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** :
 - Pratique chorégraphique (individuelle et/ou collective)
 - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
 - Connaissances historiques

> Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.C. en fin de cycle 2 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE DANSE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES

LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIT :

- > Cycle 2, 1^{er} niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
- > Cycle 2, 2^{ème} niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE DANSE SE FONT EN DEUX TEMPS :

.....

> Le passage de niveaux se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.C. se fait à 12/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.C. - D.E.C. / 2 À 4 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** :
 - Pratique chorégraphique (individuelle et/ou collective)
- **Épreuve écrite** :
 - Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse
- **Examen sur table** :
 - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

> Le passage de niveaux et l'obtention d'un C.E.C. se fait à 12/20, en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM ; et à 14/20 pour un D.E.C., en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE DANSE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo
- **Épreuve préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> Le passage de niveaux se fait à 14/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'obtention du C.F.E.C. (Certificat de Fin d'Études Chorégraphiques) se fait à 14/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

- > **Cycle I / Apprentissage des fondamentaux (1 à 2 ans d'études)**
 - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle II / Maîtrise des acquis (2 ans d'études)**
 - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle III / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 4 ans d'études)**
 - => Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
 - => Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - => Acquérir l'autonomie professionnelle
 - => Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - => Acquérir l'autonomie musicale

DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

Durée du cursus : de 5 à 8 ans	Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux (1 à 2 ans d'études) <ul style="list-style-type: none">→ Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique→ Cours individuels (pratique chorégraphique, rythme & danse)→ Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les danseurs)
	Cycle 2 / Maîtrise des acquis (2 ans d'études) <ul style="list-style-type: none">→ Culture musicale & analyse→ Cours individuel (théorie + pratique chorégraphique)→ Pratique collective / d'ensemble <p style="text-align: center;">VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.C.</p>
	Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 4 ans d'études) <ul style="list-style-type: none">→ Culture musicale & analyse→ Cours individuel (théorie + pratique chorégraphique)→ Pratique collective→ Improvisation→ Atelier de direction <p style="text-align: center;">VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.C. SOIT PAR UN D.E.C.</p>
Âge minimum : 15 ans	